

Le 13 février 2020

La Région présente son action pour améliorer la qualité de l'eau et préserver la ressource en eau potable



1

① Communiqué de presse p.2 et 3

En savoir plus :

- ② Etat des eaux en Région des Pays de la Loire p.4
- ③ Protection de la ressource, un enjeu de santé publique. p.5
- ④ La restauration des milieux aquatiques, indispensable à l'atteinte d'un bon état des eaux . . p.6
- ⑤ Gestion quantitative de la ressource en eau : comment gérer et partager la ressource p.7
- ⑥ La Loire, un fleuve emblématique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO p.9

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache : nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16

Le 13 février 2020

Communiqué de presse

L'eau : grande cause régionale

Jeudi 13 février, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, s'est rendue à la rencontre des acteurs engagés pour la préservation et la valorisation de l'eau, afin de présenter notamment le « Plan Eau » Etat-Region adopté par le conseil régional au mois de décembre :

« L'eau est aujourd'hui une ressource menacée. Dans les Pays de la Loire, la situation est inquiétante puisque seulement 11% des cours d'eau sont en bon état écologique. La gestion de l'eau n'est peut-être pas une compétence directe de la Région mais, face à un défi de cette importance, j'ai décidé d'agir concrètement avec les acteurs et les territoires concernés. 46 M€ vont être investis sur 5 ans, avec des objectifs simples : redonner confiance aux Ligériens dans la qualité de l'eau potable et reconquérir la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques. C'est pour moi une priorité absolue », explique Christelle Morançais.

Des enjeux pour lesquels la Région s'engage autour de 4 grandes priorités :

1- Restaurer la confiance des ligériens dans l'eau du robinet : un enjeu de santé publique.

« La priorité, c'est de mieux protéger les points de captage d'eau », souligne Christelle Morançais.

Objectif : **doubler en 5 ans les surfaces agricoles bio et les MAEC** (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) **autour des aires de captage** pour diminuer et à terme éliminer la présence de produits phytosanitaires. La Région apportera une aide spécifique aux agriculteurs pour y parvenir.

2

« Restaurer la confiance des ligériens dans l'eau du robinet, c'est aussi contribuer à changer les modes de consommation. Aujourd'hui, 1 million de bouteilles plastiques sont utilisées chaque jour en Pays de la Loire. Je souhaite d'ici 2025 que nous parvenions à réduire ce chiffre de 50% », annonce Christelle Morançais.

2- Reconquérir la qualité des cours d'eau ligériens : un enjeu environnemental.

Après 25 ans de baisse continue de la qualité de l'eau, il faut agir **pour inverser la tendance.**

32,5 millions vont être mobilisés sur 5 ans au profit des Contrats Territoriaux Uniques Eau. L'enjeu, c'est d'associer le plus grand nombre d'acteurs : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, collectivités, associations..., autour d'objectifs partagés et d'actions communes pour reconquérir la qualité de nos cours d'eau.

3- Engager le chantier de la gestion quantitative de l'eau : un enjeu économique et d'aménagement du territoire.

Il est indispensable d'adapter notre gestion de l'eau au contexte climatique. Inutile d'attendre que les sécheresses ou au contraire les inondations se multiplient, il faut agir tout de suite :

La Région va notamment accompagner les acteurs du territoire pour la mise en place d'au moins un **Plan territorial de Gestion de l'Eau** par département et consacrer plus d'1M€ dès 2020 aux actions en faveur de la gestion quantitative de l'eau. Objectif : réduire de 10% la quantité d'eau potable utilisée par habitant d'ici 5 ans et de 20% des prélèvements.

4- Remettre la Loire, dernier fleuve sauvage d'Europe, au cœur de l'identité régionale.

Parce que la Loire irrigue tous nos territoires, et porte des richesses naturelles et culturelles qui méritent d'être valorisées, **la Région veut renforcer l'attachement des Ligériens à leur fleuve et amplifier l'identité ligérienne.**

7 M€ seront consacrés à la relance du Plan Loire Grandeur Nature qui vise à revaloriser la Loire en tant que dernier fleuve sauvage d'Europe.

La Région soutiendra également les actions mises en place par la Mission Val de Loire notamment le festival « les Escales en Loire » aux Ponts-de-Cé du 14 au 17 mai prochain, qui célébrerons les 20 ans de la Mission Val de Loire. Les actions de la Maison de la Loire, telles que « Fleuves en fête » les 6 et 7 juin prochains seront également accompagnées ainsi que les actions de valorisation du PNR Loire Anjou Touraine.

En savoir plus :

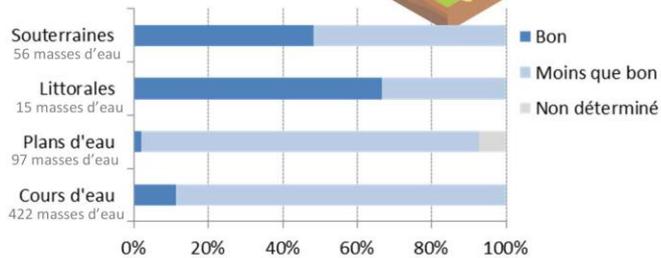
Etat des eaux en Région Pays de la Loire



Ministère de la transition écologique et solidaire

Etat des masses d'eau

Etat des lieux 2013



Une situation dégradée

La qualité des eaux en région Pays de la Loire est particulièrement dégradée et ne semble pas montrer de tendance à l'amélioration.

La restauration de la qualité des eaux et leur gestion quantitative relèvent d'enjeux sanitaires (eau potable, baignade), économiques (conchyliculture, agriculture, tourisme, ...) et environnementaux (biodiversité régionale).

- l'hydrologie, dégrade 72% des masses d'eau,
- les pesticides et la morphologie dégradent chacune 58% des masses d'eau,
- les obstacles aux écoulements, dégradent 44% des masses d'eau,
- les macropolluants, dégradent 42% des masses d'eau,
- les nitrates et les toxiques dégradent chacune 9% des masses d'eau.

PRINCIPALES PRESSIONS

SUR LES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES



59% de l'eau potable provient des eaux de surface. (35% au niveau national)

22% est non conforme sur le plan des pesticides.



Toute la région est classée en zone vulnérable "nitrates".

Pour 60% des mesures en cours d'eau, les cumuls de pesticides dépassent le seuil de 0,5 µg/l.



5 zones humides d'importance internationale



4 668 obstacles à l'écoulement recensés sur les cours d'eau. Plus de 37% d'entre eux sont inférieurs à 1 mètre de hauteur.



63 espèces de poissons
Dont 9 grands migrateurs



7 territoires à risque important d'inondations (TRI)

Saint Nazaire – Presqu'île de Guérande, Noirmoutier – Saint Jean de Monts, Baie de l'Aiguillon, Nantes, Vilaine de Rennes à Redon, Loire saumuroise, le Mans



22 SAGE qui couvrent plus de 90% du territoire régional



4 zones de répartition des eaux (ZRE)

Cénomaniens, Marais poitevin, Noirmoutier, Thouet

Région des Pays de la Loire - Direction de la Transition Énergétique et de l'Environnement – Août 2019.

Sources : Agence de l'eau Loire-Bretagne, ARS des Pays de la Loire, AFB, DREAL des Pays de la Loire et Centre

Protection de la ressource en eau potable : un enjeu de santé publique

La disponibilité de la ressource en eau est très hétérogène en Pays de la Loire. Seule la zone Est de la Région dispose d'importantes quantités d'eaux souterraines mobilisables. Pour pallier ce déficit, les collectivités sont donc contraintes de recourir aux eaux superficielles (qui alimentent près de 60% de la population régionale), de moins bonne qualité que les eaux souterraines.

Plus de 22% de la population est alimentée par une eau non conforme en raison du dépassement des limites sur les paramètres bactériologiques ou sur les produits phytosanitaires (Données 2017 de l'ARS). Ces situations de dépassements restent toutefois en deçà des valeurs sanitaires.

En Pays de la Loire on observe également des spécificités sur le territoire concernant l'alimentation en eau :

- La forte dépendance des départements de Loire-Atlantique et du Maine et Loire vis-à-vis de la Loire. Le fleuve alimente ainsi 30% de la population.
- En Mayenne, 60% de l'alimentation en eau est assurée à partir de la rivière Mayenne.
- En Vendée, l'alimentation se fait depuis les retenues des barrages situés sur l'amont des fleuves côtiers.

En application de la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement de 2009, 500 captages ont été identifiés « prioritaires » notamment en raison de leur contamination par des pollutions diffuses. **En Région des Pays de la Loire on dénombre 45 de ces captages.**

Par ailleurs ces derniers mois ont fait l'objet de vifs débats autour de la question de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des lieux d'habitation. Un arrêté et un décret, publiés fin décembre dernier, instaurent la mise en place de chartes d'engagements des utilisateurs qui intègrent les modalités d'information des riverains, les distances de sécurité, les mesures prises pour limiter la dérive des produits, l'exposition des riverains et les modalités de dialogue et de conciliation.

L'action régionale

- La Région, en concertation avec ses partenaires, a intégré **les aires d'alimentation de captages dans le zonage prioritaire pour bénéficier de Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**. 21 territoires se sont engagés au regard d'un enjeu eau potable.
- Une enveloppe de **700 000 €** a été votée en session de décembre 2019 **pour soutenir les projets de reconquête de la ressource en eau potable ;**
- **La Région finance l'acquisition de matériel permettant de réduire l'usage des pesticides au travers d'une enveloppe de 6,3 M€** inscrite au Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) Végétal.

La restauration des milieux aquatiques, une action indispensable pour atteindre un bon état des eaux

En Pays de la Loire, seuls 11% des masses d'eau sont en bon état. Les raisons de cette dégradation sont multiples mais les pressions morphologiques sont une des causes les plus importantes : 66% des masses d'eau sont concernées. Celles-ci sont directement liées aux différentes interventions humaines au fil du temps : extraction de matériaux, implantation d'obstacles aux écoulements, curage, artificialisation des berges ...

Depuis le 1er janvier 2018, ce sont les communes qui ont une compétence exclusive et obligatoire relative à la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI).

Un des volets de la restauration des milieux aquatiques concerne le rétablissement de la continuité écologique, c'est-à-dire de la continuité sédimentaire et piscicole. Le code de l'environnement classe les cours d'eau en 3 catégories :

- ceux sur lesquels aucun nouvel obstacle ne peut être construit,
- ceux sur lesquels les ouvrages existants doivent permettre la continuité écologique
- ceux n'ayant aucune obligation.

Sur le terrain, et malgré ces obligations réglementaires, les maîtres d'ouvrage peinent à restaurer la continuité : opposition des propriétaires d'ouvrages ou des riverains, coût élevé des travaux, difficultés techniques, ...

La Région finance les actions de restauration des milieux aquatiques au travers du Contrat territorial (CT) Eau, un outil commun à l'ensemble des financeurs (Région, Départements, Agence de l'eau). A terme, le territoire régional sera couvert par environ 35 CT Eau. Depuis 2019, le CT eau prend progressivement la place du Contrat régional de bassin versant (CRBV) un dispositif régional. Le CT eau a vocation à simplifier et mutualiser les aides financières pour les structures communales maîtrise d'ouvrages et vise à plus d'efficacité et de lisibilité.

L'action régionale

- La Région soutient les programmes d'actions de restauration des milieux aquatiques : **5 M€ supplémentaires sur 2020-2024 soit 32,5 M€.**
- Elle accompagnera la structuration de la maîtrise d'ouvrage pour permettre aux collectivités de s'organiser dans l'exercice de la compétence GEMAPI.
- **Elle s'engage dans la mise en place d'un contrat territorial Eau** : contrat unique commun avec l'Agence de l'eau et les Départements volontaires. Cet outil permet une simplification des démarches (même territoire, même calendrier et même programme pour tous les financeurs).

Ressource en eau : comment gérer et partager la ressource ?

En Pays de la Loire, la pluviométrie moyenne est d'environ 750 mm par an, soit environ 25 milliards de m³. Près de 65% rejoignent l'atmosphère par évapotranspiration (action du soleil et des plantes). Il ne reste donc que 9 milliards de m³ de pluie dite efficace qui rejoignent les nappes et les rivières avec de grandes disparités sur le territoire régional :

- Les ressources en eau ne sont pas également réparties, notamment du fait des contextes géologiques : peu de ressource en eau à l'ouest de la région, plus grands volumes disponibles à l'est.
- On note des disparités territoriales dans la répartition des usages avec de grandes zones urbaines où les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont prépondérants et des zones rurales dominés par les usages agricoles.
- Enfin, les périodes de pluies ne coïncident pas toujours avec les périodes de besoins en eau, en particulier pour l'irrigation.

Ce contexte implique une gestion dynamique de la ressource en eau et son partage entre les différents usages, dans le respect du maintien de la vie biologique des cours d'eau.

Au-delà de la gestion structurelle de la ressource en eau, **des arrêtés cadre sécheresse** permettent de partager la ressource en période estivale et conduisent à des mesures de limitation voire d'interdiction des prélèvements d'eau.

En Pays de la Loire, plusieurs bassins sont soumis à une insuffisance quantitative chronique de la ressource en eau par exemple : le Marais poitevin, l'Authion ou encore la Vilaine. A cela s'ajoute un contexte d'évolution climatique qui pourrait conduire, à l'horizon 2070, à une diminution des précipitations, un triplement des épisodes d'étiages et de sécheresse, une baisse des débits moyens annuels d'eau, une hausse de la température de l'eau...

L'action régionale

Le programme opérationnel du FEADER 2014-2020 prévoit à travers sa mesure 4.3.1 le soutien aux investissements d'hydraulique agricole.

Au travers des Contrats territoriaux « Eau », la Région finance

- les études de définition des volumes prélevables qui permettent de partager la ressource entre les différents usages préleveurs,
- la déconnexion des plans d'eau
- les économies d'eau : utilisation d'eaux non conventionnelles, économies d'eau, optimisation de l'irrigation ...

La Région soutient également l'innovation notamment en matière de réutilisation des eaux usées et vient à ce titre d'attribuer 1 M€ au projet JOURDAIN (projet d'expérimentation en Vendée au Château d'Olonne pour réutiliser une partie des eaux usées, les affiner et ensuite les réinjecter pour réalimenter le bassin d'eau potable, c'est une première en Europe où il n'y a pas d'exemple de réutilisation indirecte de l'eau usée pour produire de l'eau potable.)

Focus sur la station d'exhaure des eaux de l'Authion vers la Loire

Le bassin versant de l'Authion a été historiquement sous influence directe de la Loire qui, en période de crue, refoulait dans le val d'Authion, entraînant d'importantes inondations. Depuis le moyen-âge, des efforts ont été déployés dans cette zone afin de limiter les inondations. Les premiers travaux ont consisté en la construction de digues et de portes de garde (vers 1830), empêchant le déversement des hautes eaux de la Loire dans le Val.

La morphologie des cours d'eau a ensuite été modifiée (curage, élargissement, rectification du tracé, élévation de digues latérales) dans le but d'assainir les surfaces agricoles en période de hautes eaux et de les irriguer en période d'étiage. Le recalibrage des principaux cours d'eau s'est accompagné de la construction de nombreux ouvrages hydrauliques dans les années 1960 :

- Station d'exhaure des eaux de l'Authion vers la Loire,
- Vannes de régulation des niveaux de l'Authion au Port Bourguignon,
- 3 stations de pompage et d'écrêtement des hautes eaux dans le Val,
- 3 prises d'eau en Loire.

Construite en 1974, la station d'exhaure est équipée de 5 pompes pouvant rejeter de 60 à 82 m³/s d'eau de l'Authion vers la Loire. L'assainissement et l'irrigation du Val d'Authion ont permis le développement du maraîchage et de l'horticulture. La station est gérée par l'entente interdépartementale du bassin de l'Authion.

La Loire, un fleuve emblématique classé au patrimoine mondial de l'UNESCO

La Loire est une référence identitaire forte de la Région. Son estuaire constitue une zone humide majeure de la façade atlantique de 20 000 hectares et un maillon important dans l'écosystème estuarien avec le lac de Grand-Lieu et les marais de la Brière. En raison de ses qualités écologiques, paysagères et culturelles, et des enjeux afférents (sociétaux, touristiques, patrimoniaux, aménagement du territoire), ce territoire représente pour la Région un enjeu particulier en termes de préservation et de valorisation.

Fleuve emblématique, la Loire fait donc l'objet d'une politique de restauration qui vise à concilier diminution du risque d'inondation, restauration des milieux aquatiques et valorisation du patrimoine culturel et naturel. Plusieurs plans successifs, les plans Loire Grandeur nature, ont ainsi été lancés depuis 1994.

L'action régionale

Au regard de ces enjeux, la Région finance quatre structures d'expertises :

- **L'Établissement public Loire (EPL)** qui apporte un appui technique à la mise en place de stratégies de prévention et de lutte contre les inondations, ainsi que sur la réduction de la vulnérabilité des entre-prises (permettant ainsi de diminuer les coûts liés aux inondations et favorisant la reprise d'activités).
- **Le Groupement d'intérêt public (GIP) Loire Estuaire** a pour rôle de suivre l'évolution de la Loire et de son estuaire apportant à la fois son expertise sur le transit sédimentaire du fleuve, mais également sur la qualité de ses eaux, en particulier sur le bouchon vaseux (température, matière en suspension, oxygène,...). Il est également mobilisé dans le cadre du suivi et de l'évaluation du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA).
- **L'association LOGRAMI** accompagne la Région pour le suivi des migrations piscicoles et réalise des actions de sensibilisation (colloques,) sur cette thématique. Il est essentiel de disposer de données sur l'état des populations et de les prendre en compte dans les aménagements réalisés en particulier au regard de la situation stratégique de la région sur l'axe Loire.
- **La Mission Val de Loire, dont la Région assure la présidence depuis la fin 2018**, apporte son expertise aux collectivités ligériennes sur le volet patrimonial de la Loire et sur la mise en valeur du classement par l'Unesco du Val de Loire sur les 42 communes des Pays de la Loire.

En 2020, la Mission val de Loire fêtera les 20 ans de l'inscription de la Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO (30 novembre). A cette occasion plusieurs événements auront lieu en région :

- « Les Escales de Loire » du 14 au 17 mai à Saint Mathurin sur Loire,
- à l'Abbaye de Fontevraud du 26 au 30 novembre.

Depuis 1994, la Région est également un acteur reconnu des Plans Loire Grandeur Nature et de la stratégie Loire 2035 qui permettent de disposer d'une vision d'ensemble partagée sur les opérations nécessaires à la restauration, la protection ou la mise en valeur de la Loire regroupant à la fois les 5 Régions du bassin, l'agence de l'eau Loire Bretagne, l'Etat et l'Europe. C'est dans ce cadre en particulier, qu'ont été engagées les actions du Contrat pour la Loire et ses annexes (CLA), animé par la Conservatoire des Espaces naturels (CEN) des Pays de la Loire et le GIP Loire Estuaire. Le CLA [2015-2020] a pour objectif à la fois de restaurer le lit mineur de la Loire, en engageant des travaux structurants, entre autres sur le secteur de Bellevue, d'améliorer le fonctionnement écologique de ses annexes hydrauliques (boires), de sensibiliser sur les enjeux ligériens et de suivre l'évolution de la Loire. Ce programme associe à la fois des collectivités ligériennes, des associations de riverains, l'agence de l'eau, l'Etat, Voies navigables de France (VNF) et la Région. **La Région s'est engagée dans le 1er volet du CLA à verser plus de 2M€ d'aides, soit 30 % du montant des opérations. Le plan de financement est complété par des aides européennes (FEDER) et de l'agence de l'eau Loire Bretagne.**